## Les bornes en granit

par J. COSSUTTA



Permettez-moi, en préambule de mon exposé, de rappeler brièvement quelques points sur l'origine des bornes, qui selon une pratique, remontent à la plus haute antiquité.

Il semblerait, en effet, que les Egyptiens soient à l'origine de l'arpentage mais on peut, également, dire que le bornage remonte à l'époque du défrichement.

Dès que l'homme a commencé à travailler la terre, il a marqué son travail en matérialisant ses limites par des pierres ou des "pieds corniers" dans les forêts défrichées.

Ces pierres ou "pieds corniers" étaient une solution pratique, mais dans les régions où ces éléments étaient rares, il était difficile de délimiter l'appartenance de la terre.

Il semblerait, donc, d'après de nombreux documents anciens que dans ces régions l'homme ait cherché à matérialiser son espace avec des matériaux naturels, en l'occurrence des pierres qui seraient à l'origine de l'emploi des bornes.

Ces pierres ont été, par la suite, empreintes d'une coutume qui a été, parfois, enrichie d'un caractère

sacré et philosophique.

Dès l'origine du bornage, l'homme ne s'est pas contenté de délimiter son territoire sans prendre des points de repère lui permettant, si nécessaire, de retrouver les limites de son domaine. Ainsi les bornes ont été marquées d'un signe distinctif permettant de personnaliser la propriété.

Cette coutume a été officialisée dans les dispositions du Code Civil et Pénal qui préconise, notamment, que l'on a le droit de construire ou de cultiver jusqu'à l'extrême limite du bornage et que le déplacement d'une borne est un délit.

Fig. 1: Borne en pierre.



Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet qui fut souvent, et malheureusement, l'origine de désaccord entre propriétaires.

On peut, d'ailleurs, regretter que la technique du bornage n'ait pas évolué depuis des siècles.

Les géomètres-experts de France vers 1920 avaient dans leur projet de réforme de la législation du bornage apporté des solutions intéressantes, mais ce projet nécessitait une refonte complète et une adjonction importante sur les bornes ainsi que sur leur protection.

Ces deux éléments entre autre n'ont pas permis de donner une suite favorable à ce projet.

L'évolution des matériaux employés pour la fabrication des bornes a suivi celle de la construction qui utilise, maintenant, le béton, l'acier, l'aluminium, les matières synthétiques.

Fig. 3 : Borne en pierre gravée.



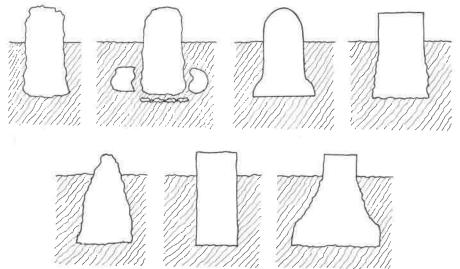


Fig. 2: Bornes en pierre.

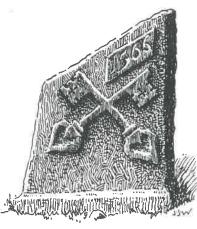






Fig. 4: Pierre-Borne provenant du Ban d'Equisheim (Haut-Rhin).

Fig. 5-6 : Pierre-Borne, sigle dans un écusson.









Fig. 7 : Bornes en pierre.

Les matériaux, les formes, les techniques ont donc évolué et nous trouvons, maintenant, une grande diversité de types de bornes.

Les différentes bornes que nous trouvons, actuellement cataloguées sont, compte tenu de leur conception et de leur fixation dans le sol :

- les bornes à poser,
- à visser,
- à enfoncer,
- les bornes monoblocs,
- les bornes hétérogènes.

La borne autrefois matérialisée par une simple pierre des champs reste attachée au passé ; aujourd'hui elle est devenue fonctionnelle. C'est un élément taillé et composé de matières diverses susceptibles de s'adapter aux difficultés des terrains.

Il n'y a pas, seulement, un problème de délimitation des surfaces mais, aussi, un problème de coût lié à des aptitudes d'emploi dans le choix des bornes.

Les critères sélectifs sont, parfois, contradictoires; ainsi une borne doit être légère et lourde en fonction du sol, des difficultés de mise en place et en tenant compte des coûts dans lesquels rentrent le poids, le volume et le temps de répartition des bornes sur les limites, auxquels s'ajoute le temps de leur mise en place.

On peut dire que le prix du bornage, compte tenu des difficultés du relief est tributaire des facilités de transport et de mise en place.

La pose d'une borne doit être une opération rapide, effectuée dans un temps minimal mais il est évident que des bornes de pose facile ne conviendront pas toujours à tous les types de sol. Plus une borne est lourde, plus elle est stable à condition que son centre de gravité soit très bas dans le sol, ce qui n'est pas toujours réalisable.

D'autre part, la stabilité d'une borne est fréquemment mise en cause par les travaux agricoles susceptibles de nuire à sa stabilité par le poids d'engins de plus en plus lourds, dont les chocs répétés peuvent la détériorer même l'arracher.

Le législateur indique, à ce sujet, qu'une borne ne doit pas constituer un facteur de gêne ou de danger à l'égard des matériels agricoles et du cheptel; autrement dit, une borne devrait être un point invisible mais matérialisé dans le sous-sol.

Cette définition n'est, aujourd'hui, pas tout à fait impossible mais elle n'est pas encore rentrée dans le domaine commercial.

Tout est, en effet, possible, c'est une question de coût et d'évolution des matières qui pourront, dans un certain temps, être mises à disposition des utilisateurs, notamment par des matériaux susceptibles d'émettre des ultra-sons et de convenir, pleinement, à leur emploi dans la délimitation des terrains.

Cette image un peu de science fiction n'est, cependant, pas irréalisable.

La société COSSUTTA n'est pas nouvelle sur le marché des bornes puisqu'elle a été créée en 1946 à Gandelu (Aisne) et la fabrication des bornes est son activité principale.

Il s'agit, donc, d'une société spécialisée dans cette fabrication et elle est en mesure de répondre, par la gamme de ses produits, à la demande de tous les problèmes qui peuvent se présenter.

Petite société, au départ, disposant déjà d'une carrière de granit dans les Vosges, assurant ainsi son approvisionnement dans la fabrication des bornes traditionnelles.

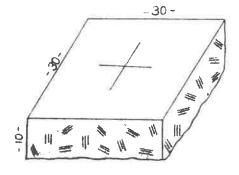
Le granit des Vosges à grains fins permet un marquage facile et je ne crois pas inutile de rappeler la solidité du granit et la pérennité du matériau qui a trouvé pour ces raisons, des débouchés considérables dans l'art funéraire comme dans les dallages et revêtements extérieurs des immeubles, le granit étant le seul matériau capable de résister à la pollution atmosphérique, sans oublier la fabrication des pavés et bordures qui restent les matériaux de qualité de la voirie.

La société COSSUTTA a, donc, grandi progressivement toujours dans la recherche de mieux répondre à la demande de sa clientèle. Elle dispose maintenant, d'une seconde carrière de granit en Normandie et plus récemment de grès dans la forêt de Fontainebleau.

Ces carrières lui permettent d'offrir une diversité de pierre naturelle capable de répondre à tous les besoins exprimés par sa clientèle ainsi que par le Ministre de la Culture et de la Communication et le Ministre de l'Équipement et de l'Urbanisme.

Borne CAD

Dalle



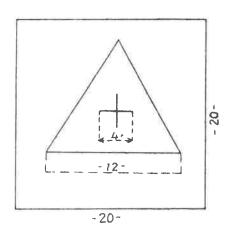
Elle dispose, maintenant, d'une gamme de bornes dites traditionnelles et fonctionnelles, telles que les bornes à percussion avec une tête de granit, tige acier torsadé et système d'ancrage, des bornes alu et des bornes en acier.

Chaque modèle a fait l'objet de recherches dans les formes des têtes permettant un marquage facile, des formes appropriées à la pénétration dans le sol en assurant des difficultés d'arrachage. Elles sont incombustibles, non gélives, donc durables, repérables et de remise en place facile.

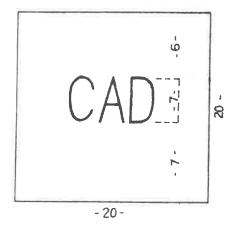
La société COSSUTTA n'est pas la seule à fabriquer des bornes sur le marché français, elle n'a donc pas le monopole de cette fabrication, loin de là mais c'est sa seule activité.

Fig. 8: Borne de triangulation cadastrale. Dalle souterraine. Description.

## Gravure de la face supérieure



## Gravure de la face nord



Les côtes sont exprimées en centimètres :